



14 10 2010 Communiqué de presse
Conseil Communautaire

Le conseil communautaire de la communauté de communes du Pays Beaume-Drobie vient de se dérouler à Vernon.

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale, la communauté se substitue au département pour la perception de la taxe d'habitation départementale à compter de 2011. Dans ce cadre, elle est appelée à se prononcer sur des modalités d'abattements potentiels au bénéfice des ménages. Cette question était au cœur des discussions du conseil qui a débattu autour de deux options : soit mettre en œuvre dès 2011 des abattements au bénéfice des résidents principaux à compenser par une augmentation générale du taux, soit n'appliquer aucun abattement en 2011, étant donné l'incertitude autour des entrées fiscales liée aux réformes en cours. Outre deux abstentions, la seconde proposition a recueilli 23 voix et la seconde 12. La communauté de communes n'appliquera donc aucun abattement en 2011.

Par ailleurs, un ensemble de points concernant la compétence Enfance Jeunesse a été traité, notamment une série de conventions de reprise de charges entre la communauté de communes et les collectivités locales compétentes avant 2010 (communes de Rosières, Valgorge et Syndicat du Canton de Valgorge).

La première phase du diagnostic Enfance Jeunesse dont la communauté de communes a lancé la réalisation a aussi été présentée à l'assemblée.

Enfin, les élus ont délibéré en faveur de l'inscription, dans la candidature du Centre Départemental de Développement de l'Agroalimentaire à l'appel à projet Pôle d'Excellence Rurale de trois dossiers du territoire Beaume-Drobie : un atelier de transformation « châtaigne » à Rocles, un atelier de séchage « châtaigne » à Valgorge et l'aménagement du Musée de la Châtaigneraie à Joyeuse.